



AUTORISATION DE MISE EN PLACE D'UN ECHAFAUDAGE
1 rue de la Libération
SAINT AUBIN DU CORMIER

Monsieur Jérôme Bégasse, Maire de la commune de Saint-Aubin-du-Cormier, AUTORISE :

L'entreprise DENOUAL, à installer un échafaudage devant le 1 rue de la Libération au niveau de la Poste, du 22 avril au 17 mai 2024, pour effectuer des travaux de désamiantage.

Le demandeur devra porter une attention toute particulière au balisage de chantier, entièrement à sa charge, et entre autre :

- Pose de cônes de voirie sur la longueur de l'échafaudage,
- Pose de « rubalise » sur l'échafaudage sur toute la longueur et sur la hauteur,
- *laisser l'accès P.R à la Poste*

Il devra également mettre en place les protections nécessaires pour permettre le passage piétons en toute sécurité,

La confection de béton ou mortier sur la chaussée est interdite.

Toutes les dispositions devront être prises pour protéger le chantier et éviter que les matériaux ne soient projetés sur la voie publique.

Le demandeur assurera la réfection des espaces éventuellement endommagés et le bon état de propreté des abords du chantier pendant toute la durée des travaux.

La présente autorisation sera affichée à chaque extrémité du chantier.

Fait à St Aubin du Cormier,
Le 18 avril 2024


Le Maire,
Jérôme Bégasse

Plan d'occupation de l'espace public
Rue de la libération St Aubin du Cormier



 Echafaudage de pied sur le domaine public (largeur 0.80 m)